

- DICRIM -

**Le Document d'informations
Communales sur les Risques Majeurs
de la commune de MAISNIL-LES-RUITZ**





Qu'est ce qu'un DICRIM ? ■■▲

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Maisnil-les-Ruitz s'organise et se prépare à réagir au mieux en cas de crise. Mais nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les conséquences négatives d'un événement naturel, technologique ou particulier. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à consulter ce Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont l'objectif est de vous informer des risques existants sur notre territoire et des bons gestes à adopter pour y faire face.



SOMMAIRE

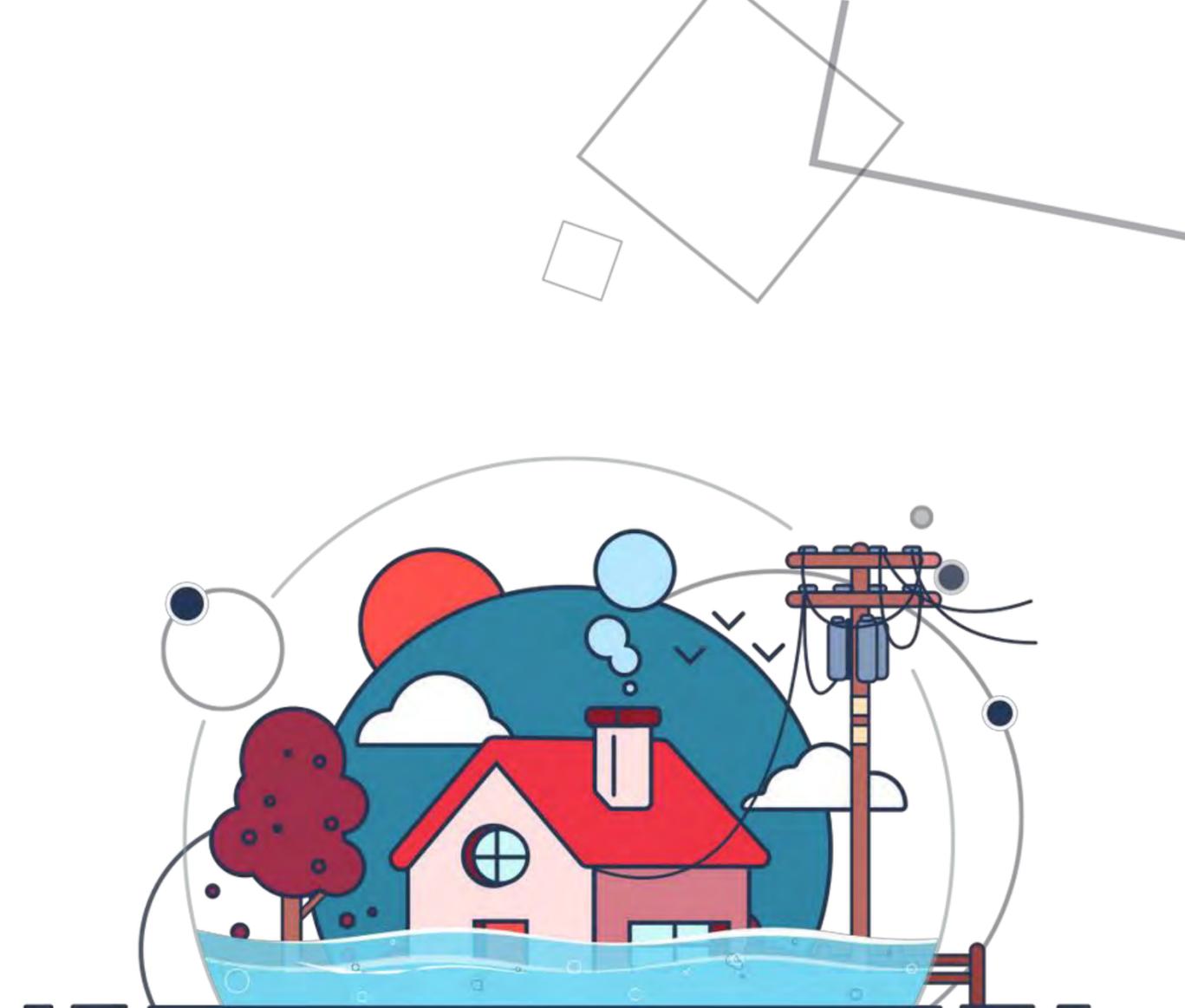
- Le risque inondation.....4
- Le risque météorologique.....5
- Le risque sismique.....7
- Le risque mouvement de terrain.....8
- Le risque industriel.....9
- Le risque de transport de matières dangereuses.....10
- Le risque de découverte d'engins de guerre.....11
- Le risque attentat.....³.....12
- Le risque sanitaire.....13
- Annexes (cartographie et numéros importants).....14



L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Elle peut être la conséquence du débordement des cours d'eau, du ruissellement agricole et/ou urbain ou encore de la remontée des nappes phréatiques par exemple.

LE RISQUE INONDATION

- La commune de Maisnil-les-Ruitz est concernée par le risque d'inondation par ruissellement et remontée de nappe phréatique. Par le passé, la commune a connu plusieurs événements dont 4 qui ont fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT (catastrophe naturelle).
 - 06/06/1998
 - 25/12/1999 au 29/12/1999
 - Juin et Juillet 2007
 - 29/05/2016 au 08/06/2016
- Pour vous tenir informé à propos de ce risque, vous pouvez vous renseigner :
 - Sur [MétéoFrance](#) et [APIC](#)
 - Sur [Vigicrue](#)
 - Sur [Infolys](#)
 - Auprès de la mairie et de la préfecture



LES RÉFLEXES A ADOPTER



Coupez gaz et électricité



Fermez les ouvrants
(portes, aérations, fenêtres)



Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informé :
écoutez la radio



N'appellez qu'en cas
d'urgence, libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge



LE RISQUE METEOROLOGIQUE

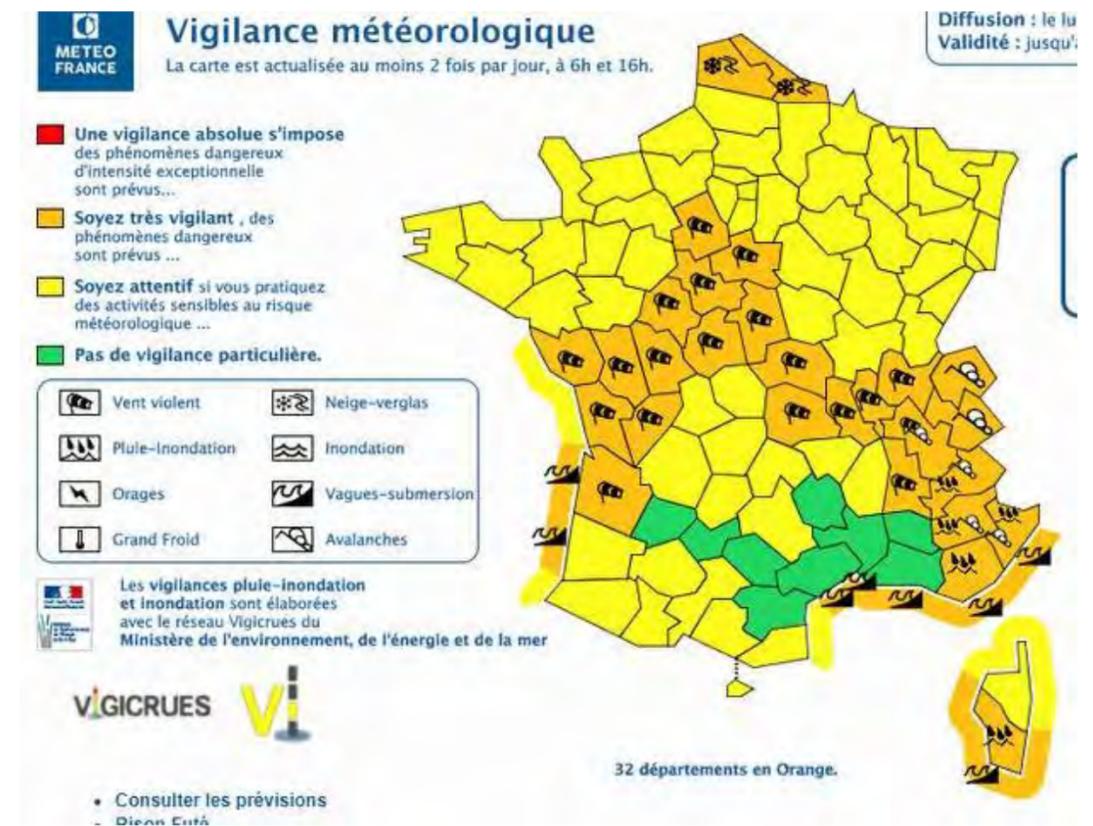
Le risque météorologique est dû à un phénomène climatique dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Son importance et son ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humains, économiques et environnementaux. C'est le cas des vents violents, des orages, des périodes de grand froid, de canicule, de sécheresse ...

À l'image de la tempête de 1999 ou de l'épisode caniculaire de 2003, nous devons rester vigilants aux phénomènes climatiques extrêmes.

Ils sont observables sur la carte météoFrance qui signale, dans les 24 heures, la survenue d'un événement selon sa nature (vent, canicule, grand froid, neige-verglas, orage..) et son intensité via un code couleur (vert, jaune, orange et rouge).

Pour y faire face, la commune applique les mesures relatives au déclenchement du plan grand froid et du plan canicule.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [MétéoFrance](https://www.meteofrance.fr) et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.





► LES BONS REFLEXES A ADOPTER

■ En cas de canicule



Buvez de l'eau et évitez l'alcool



Restez au frais, fermez les volets le jour et aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Évitez les efforts physiques



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

■ En cas de grand froid



Habillez-vous chaudement



Chauffez votre logement et vérifiez le bon état de marche de votre chauffage



N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu et ne bloquez pas les entrées d'air



Évitez de vous déplacer



Évitez de sortir aux heures les plus froides et limitez les efforts physiques



Prévenez le 115 si vous remarquez des personnes sans abri ou en difficulté

■ En cas de tempête



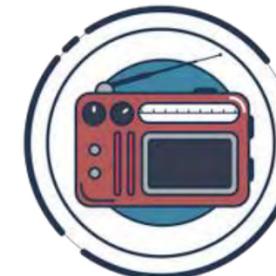
Mettez-vous à l'abri



Calfeutrez les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



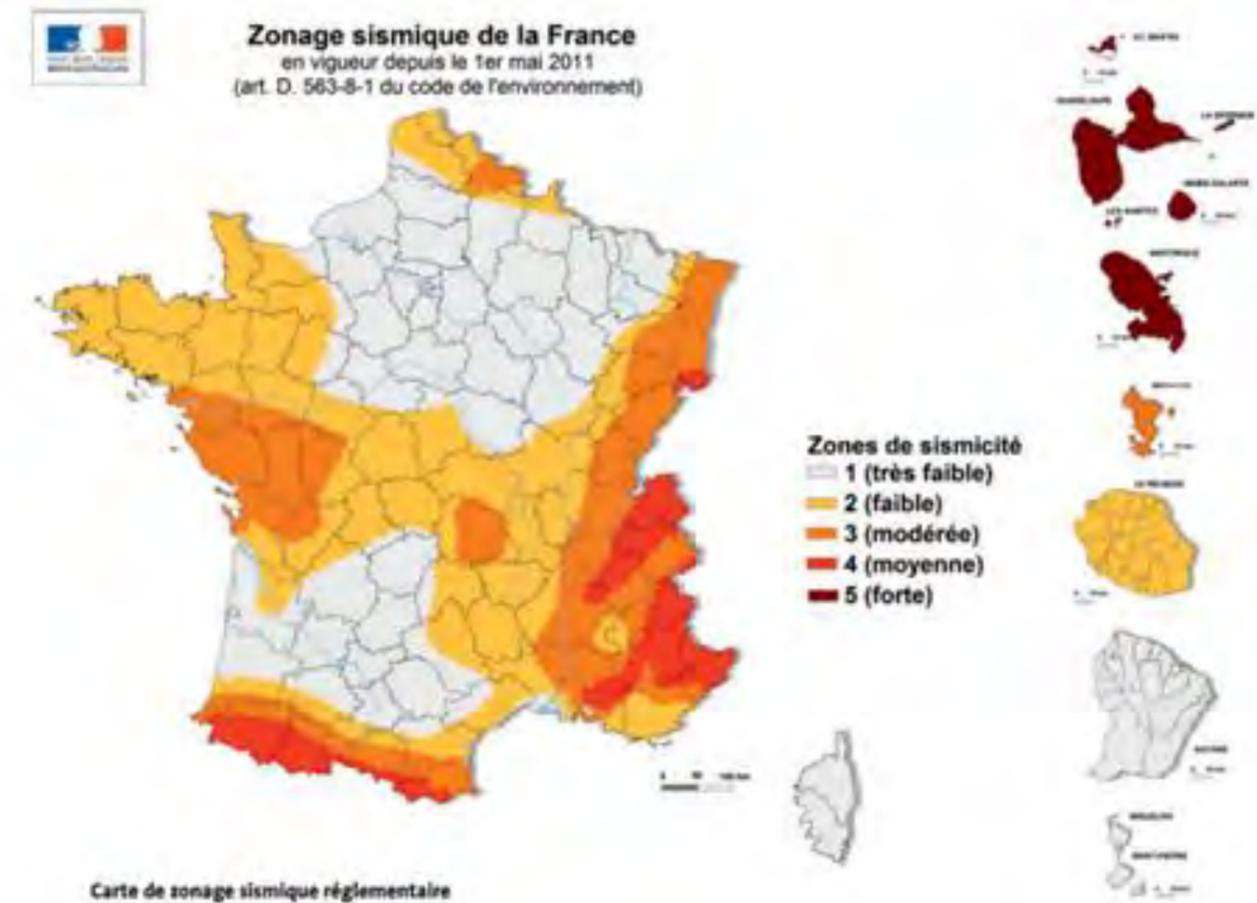
Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Cette libération d'énergie se fait par rupture le long d'une faille, généralement préexistante.

LE RISQUE SISMIQUE

- La commune de Maisnil-les-Ruitz est concernée par un risque de sismicité de niveau 2 (faible). Pour autant, ce risque ne doit pas être négligé.

L'un des derniers séismes connu dans la commune date de 1983 (épicerie localisé à Liège), ce qui a été à l'origine de légers tremblements, chutes d'objet et fissures dans les plâtres.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites [sisfrance](#), [France séisme](#) et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.



LES RÉFLEXES A ADOPTER



Abritez-vous sous un meuble solide loin des portes, fenêtres et meubles lourds



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Coupez gaz et électricité



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est concernée par des **mouvements lents** qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain.

C'est le cas avec la nature argileuse du sol. En effet, les argiles varient en fonction de la teneur en eau, c'est-à-dire, qu'ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse, ce qui peut être à l'origine de fissures dans les maisons par exemple. Ce risque de retrait et gonflement d'argiles est considéré comme faible à fort et 2 événements ont d'ailleurs été reconnus catastrophe naturelle dans le passé.

Parallèlement, la commune est également concernée par des **mouvements rapides** qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils peuvent être la conséquence de mouvements lents ou d'un phénomène de glissement de terrain (terrils, ...)

Pour plus d'informations, vous pouvez renseigner auprès de la mairie, de la préfecture, du [BRGM](#) ou encore auprès de la [DREAL](#).

► LES RÉFLEXES A ADOPTER



Ni f ammes, ni cigarettes



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé :
écoutez la radio



N'appellez qu'en cas
d'urgence, libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge



Coupez gaz et électricité



LE RISQUE INDUSTRIEL

Lors d'un accident industriel, on distingue trois effets possibles qui peuvent être associés :

- **Les effets toxiques** (fuite de produit polluant sous forme de nuage gazeux, par exemple) ;
- **Les effets thermiques** (rayonnement d'un incendie ou d'une explosion : boules de feu, par exemple) ;
- **Les effets de surpression** (liés à une explosion : projection de débris, effondrement d'une structure, par exemple).

Certains sites industriels pouvant représenter des nuisances et dangers sont des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à des réglementations visant à prévenir les risques d'accident et leurs conséquences. À Maisnil-les-Ruitz, aucun ICPE n'est recensée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter géorisque, le site du [S3PI](#) ou encore vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.



Niveau de classement selon le niveau de dangerosité du site :



SEVESO seuil haut

SEVESO seuil Bas

Autorisation

Enregistrement

Déclaration

▶ LES RÉFLEXES A ADOPTER



Mettez-vous à l'abri



Ni f ammes, ni cigarettes



Calfeutrez les ouvertures (portes, fenêtrre et aération)



Coupez gaz et électricité



Mouillez-vous le corps



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge